

**Décret n° 88-951 du 07 octobre 1988 relatif au bilan social dans les établissements publics énumérés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR: SPSH8801011D

(JO Lois et décrets du 08 octobre 1988 page 12703)

**ANNEXE (suite et fin)**  
- Présentation des résultats

Toutes les rubriques suivies du signe I qui indique une ventilation par catégorie et par groupe devront être remplies en utilisant le tableau ci-dessous :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIES C ET D	TOTAL
Administratif				
Soignant et éducatif				
Technique				
Médico-technique				
Médecins, pharmaciens, odontologistes et biologistes				
Total				

Pour la question 51.3, utiliser le tableau suivant :

	COUT PÉDAGOGIQUE	DÉPLACEMENT et hébergement	SALAIRES des stagiaires	TOTAL
Textes antérieurs au 16 juin 1975				
Perfectionnement et adaptation				
Actions promotionnelles				
Actions personnelles				
Total				